



## DÉLIBÉRATION

### Séance du Conseil Municipal du 13 février 2023

Élus :	29	<b>L'an deux mille vingt-trois, le treize février</b> , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le six février deux mille vingt-trois, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	23	
Absents :	0	
Pouvoirs :	6	
Votants :	29	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, PROIA, BELLABES, LOPEZ, SAUVAGE, FRECHOSO, JEAN, DOUKKALI, KADRI, CONSTIAUX, CAFFIER, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :	/	
Excusés ayant laissé procurations :		Mme MARTIN à M. DEGLISE, M. COMBALUZIER à M. COMBIER, Mme RANDON-BERNET à Mme JEAN, M. GANDINI à M. BOUVIER, Mme DUMAS à M. CAFFIER, M. CHARLEMAGNE à Mme CONSTIAUX.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

#### Délibération n° 13\_02\_004\_1U7

#### **Objet : Demande de subvention pour étude AMO paysagiste - Espaces publics Château**

Le projet de renouvellement urbain sur le tènement d'Alpes Isère Habitat (bailleur social) sera accompagné par une requalification des rues attenantes.

Un projet de requalification global des espaces publics va être entamé fin 2022 afin d'apaiser le site du Château accueillant une école maternelle, un bâtiment culturel public et le futur projet de logements.

L'objectif est de pouvoir travailler l'apaisement de la rue Wagner qui dessert l'ensemble de ces équipements en supprimant la partie stationnement et proposant un nouveau parvis qualitatif et sécurisé à l'école maternelle.

Les stationnements de la rue Wagner seront quant à eux relocalisés le long de la rue Verlaine en proximité directe du site.

L'apaisement de ce secteur favorisera le développement des modes doux et la reconnexion des différents quartier Barbières, Château et Centre-ville.

La commune fait établir un plan d'aménagement global s'élargissant à la requalification du parc du Château et la reconfiguration du tènement de l'amicale de la boule. Le schéma global sera conçu avec les usagers grâce à l'établissement d'un diagnostic d'usage et des préconisations établis par un assistant à maîtrise d'usage.

Le coût global de l'opération est estimé à :

Etude AMO Paysagiste	<b>Total HT</b>	13 950 €
----------------------	-----------------	----------

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etude	13 950 €	Banque des Territoires via Département de l'Isère 50 %	6 975 €
		Auto-financement 50%	6 975 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>13 950 €</b>	<b>Total</b>	<b>13 950 €</b>

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants,

- **APPROUVE** le projet d'étude AMO paysagiste
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Banque des Territoires via le Département de l'Isère dans le cadre du programme Petites Villes de Demain
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour ces demandes de subventions.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 16 février 2023

Le Maire,  
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 17 février 2023.